



Schéma des formations fédérales

Edition Janvier 2019

SOMMAIRE

Introduction	5
Formations initiales :	5
Formation continue :	5
La formation ASSISTANT ENTRAÎNEUR	7
Référentiel des activités de l'assistant entraîneur	8
Champ des activités.....	8
Délimitation du champ d'intervention	8
Référentiel de compétences Assistant entraîneur	9
Les compétences TRANSVERSALES	9
Les compétences à ENCADRER	11
Durée et modalités de la formation Assistant Entraîneur	12
Objectifs de la formation assistant entraîneur	12
Conditions d'accès à la formation	12
Organisation de la formation.....	12
Inscription	12
La formation ENTRAÎNEUR FEDERAL	14
Référentiel des activités de l'Entraîneur Fédéral	15
Champ des activités.....	15
Délimitation du champ d'intervention	15
Référentiel de compétences de l'Entraîneur Fédéral	17
Classification des compétences	18
Les compétences TRANSVERSALES	19
Les compétences à ENTRAÎNER.....	19
Les compétences à COACHER	21
Durée et modalités de la formation Entraîneur Fédéral	23
Objectifs de la formation Entraîneur Fédéral.....	23
Conditions d'accès à la formation	23
Conditions à respecter pour se présenter à l'examen	24
Durée de la formation	24
Mise en œuvre de la formation	24
Inscription	24
La Convention de stage	24
L'examen de Entraîneur Fédéral	25
La vidéo	25
La séance pédagogique.....	25
L'entretien	26
Conditions de certification	26
Composition du Jury et formateurs.....	26
Grilles d'évaluation des compétences - Entraîneur Fédéral	27
1. Analyse vidéo	27
2. Epreuve pédagogique	30
3. Entretien.....	31
Convention de formation - Entraîneur Fédéral	33

Les formations continues	35
Durée et modalités de la formation continue	37
Objectifs de la formation continue	37
Conditions d'accès à la formation	37
Durée de la formation	37
Mise en œuvre de la formation	37
Thématiques	38
Inscription	38
Les modules complémentaires	39
Durée et modalités des modules complémentaires	41
Objectifs des modules complémentaires	41
Conditions d'accès à la formation	41
Durée de la formation	41
Mise en œuvre de la formation	41
Thématiques	42
Inscription	42



Introduction

La formation fédérale permet aux bénévoles investis dans les structures affiliées :

- d'assurer l'entraînement des adhérents
- leur faire découvrir l'activité
- de les faire progresser et de leur faire maîtriser la discipline en vue de pratiquer en compétition s'ils le désirent.

Les compétences acquises en formations initiales ou continues permettent aux cadres bénévoles de proposer un enseignement de qualité au sein des structures.

Le dispositif est composé, à compter du 1er janvier 2019, des formations suivantes :

Formations initiales :

La formation non diplômante **Assistant entraîneur** développe des compétences liées à l'accueil du public, adhérent ou non, dans le club, la gestion du matériel, la sécurité, et de soutien aux entraîneurs diplômés. Cette dernière se veut la plus accessible possible, par le plus grand nombre. Ainsi la qualité des services rendus aux adhérents sera optimisée. L'assistant n'est ni un enseignant ni un pédagogue. Il n'a pas vocation à enseigner l'activité tir à l'arc.

La formation diplômante **Entraîneur Fédéral** a pour objectif de développer les compétences à l'enseignement du tir à l'arc. Il prend en charge un public de débutants. Il structure son intervention de façon à ce que les licenciés progressent dans leur pratique en vue de pratiquer s'ils le souhaitent, en compétition. Il a vocation également à entraîner des archers compétiteurs et les amener à atteindre leurs objectifs compétitifs.

Les entraîneurs en club doivent par conséquent maîtriser la discipline pour pouvoir transmettre les bases fondamentales aux archers débutants et les accompagner jusqu'à la pratique compétitive.

Formation continue :

Les formations **continues diverses** sont mises en place pour permettre aux entraîneurs de :

- Maintenir un certain niveau de connaissances et compétences
- Aborder des thématiques vues en formation initiales afin de se les réapproprier
- Prolonger le statut « actif » de l'entraîneur

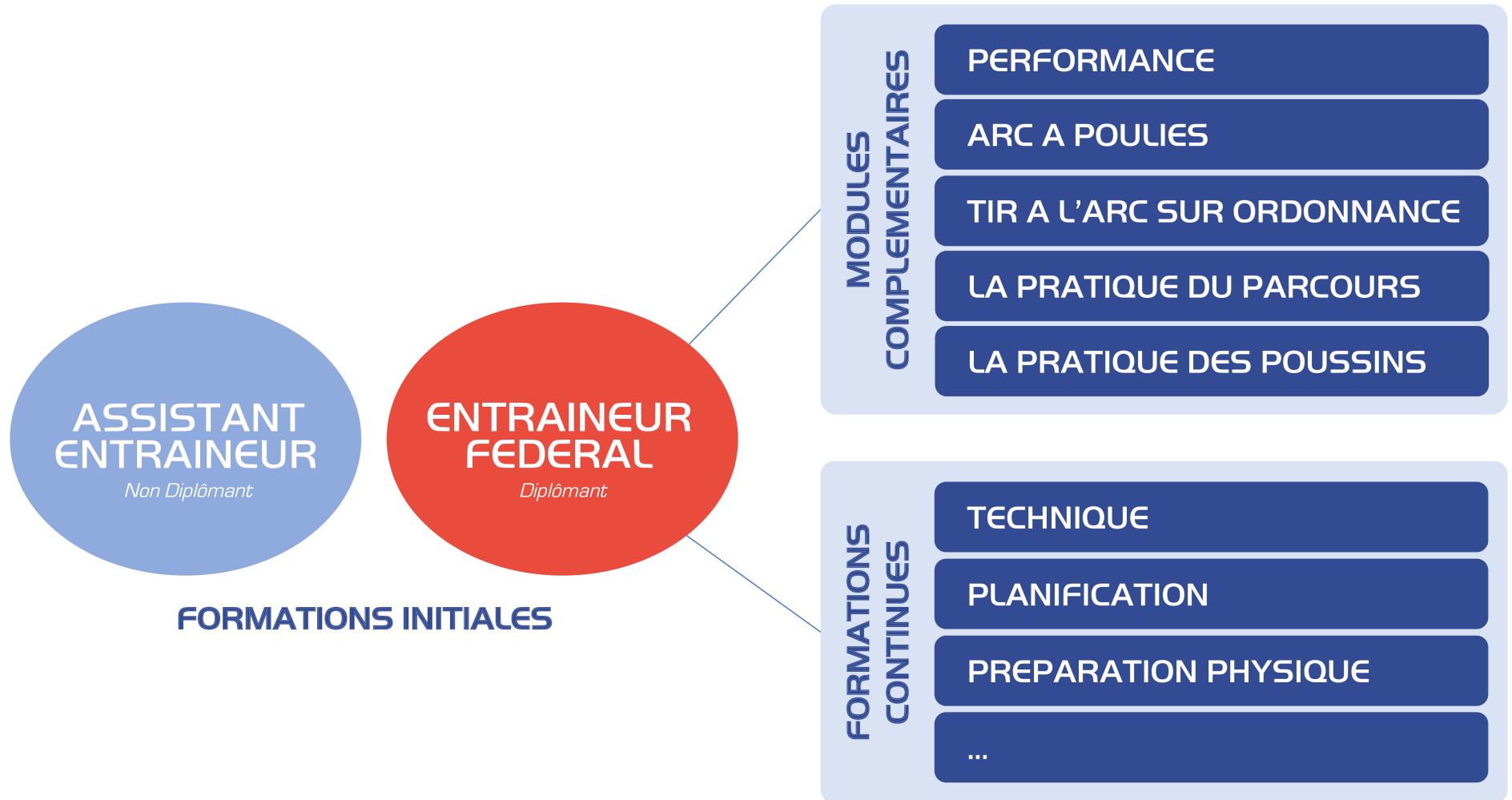
Ces formations s'organisent sur une durée de 7 heures

Les modules complémentaires constituent une offre supplémentaire de formation continue. Les thématiques sont déterminées par la fédération. L'objectif étant de transmettre des compétences dans les domaines spécifiques suivants :

- La pratique des poussins
- La pratique et le réglage de l'arc à poulies
- La pratique des disciplines de parcours
- Le sport sur ordonnance
- La performance

Ces modules s'organisent sur des durées variables. Certains font l'objet d'une évaluation des compétences acquises (certification).

Parcours de formations fédérales



La formation ASSISTANT ENTRAÎNEUR





Référentiel des activités de l'assistant entraîneur

Champ des activités

L'assistant entraîneur intervient dans les structures affiliées à la FFTA au sein de l'équipe technique, (BEES, DE ou DESJEPS et/ou diplômés fédéraux Entraîneur 1, Entraîneur 2).

A ce titre, sous l'autorité des dirigeants de la structure et sous la responsabilité pédagogique des cadres diplômés fédéraux ou d'état, l'assistant entraîneur exerce les activités suivantes :

- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif.
- ✓ Gérer le matériel d'initiation mis à la disposition des débutants.
- ✓ Participer à l'animation de la vie du club.
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique.
- ✓ Assister l'entraîneur responsable de la séance

Délimitation du champ d'intervention

Le cadre de ses interventions :

L'intervention de l'assistant entraîneur se situe dans le cadre des activités des clubs affiliés à la Fédération Française de Tir à l'Arc. Il assiste l'entraîneur en charge de la séance. Il peut également contribuer à toute action de promotion ou de sensibilisation, organisée par le club de manière ponctuelle, nécessitant la découverte de la pratique pour un public novice. Il n'a pas vocation à intervenir en compétition. L'assistant n'est pas un entraîneur, il n'enseigne pas. Il participe au bon déroulement de l'activité au sein de son club.

Les conditions d'encadrement de la pratique :

L'assistant entraîneur peut intervenir, sous la responsabilité d'un entraîneur diplômé, au sein d'une séance d'entraînement sur l'organisation et la logistique. En cas d'absence de ce dernier, il peut assurer l'organisation générale de la séance sans pour autant pouvoir intervenir techniquement ou pédagogiquement auprès des archers.

Les assistants entraîneurs mineurs, ne peuvent exercer qu'en présence d'une personne majeure désignée par le club.

Il peut également veiller à la sécurité des différents pas de tir dans le cadre des séances organisées par le club.



Référentiel de compétences Assistant entraîneur

L'assistant entraîneur intervient dans les domaines suivants :

- **ACCUEIL** : il est en mesure d'accueillir, de renseigner et guider les nouveaux licenciés au sein de la structure.
- **MATERIEL** : il s'assure de la mise à disposition d'un matériel adapté et en état de fonctionner.
- **SECURITE** : il veille au bon déroulement des séances au sein de son club.
- **ASSISTE** : il relaye les premières consignes techniques de l'entraîneur référent auprès des archers débutants.

Toutes ces actions se font sous l'autorité fonctionnelle de l'entraîneur référent présent sur la structure.

Les compétences TRANSVERSALES

1 - Être Capable d'accueillir les adhérents

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
D'accueillir les adhérents et les tiers	Sait communiquer avec tout type de public	Est présent au sein du club, convivial	Va au-devant des gens Engage la conversation Gère les tiers
De renseigner	Connait le fonctionnement interne du club Connait les horaires d'ouverture, les créneaux par type de pratique Connait la disponibilité des intervenants	Est spontané, donne des informations précises et utiles	Crée des supports de communication à distribuer aux adhérents Organise un affichage dans le club S'adresse à tous les adhérents
D'orienter vers le type de pratique souhaité	Sait repérer les différents profils de sportif Connait les différents services proposés par le club	Est à l'écoute	Questionne les pratiquants sur leurs souhaits Leur propose la pratique adaptée à leur envie
De faire respecter les règles de fonctionnement	Connait le règlement intérieur	Est diplomate et ferme dans le respect des règles de fonctionnement	Évalue l'importance de la situation Agit avec efficacité et rapidité

2 - Être Capable d'organiser une séance en toute sécurité

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
D'appliquer les règles de sécurité individuelle	Connaît les risques de blessure Connaît les moyens de protéger l'archer	Est exigeant sur le respect des consignes Explique la nécessité de porter une tenue sportive adaptée	Prévient les risques de blessure par une adaptation du matériel Développe l'autonomie des archers par rapport à l'utilisation de matériel de protection
D'appliquer les règles de sécurité collective	Sait organiser et aménager un espace de tir	Surveille la pratique du tir Formule les consignes sécuritaires simples Est exigeant sur le respect des consignes	Sécurise le pas de tir (fixation des buttes de tir, zone publique...) Utilise des lignes et un espace de tir codifié Responsabilise les archers sur la gestion de la sécurité
D'agir en cas d'incident matériel	Sait réparer le matériel	Prévoit du matériel de réparation Anticipe les comportements	Trouve la solution qui règle l'incident et qui garantit la continuité de la pratique de l'ensemble des archers
D'entretenir le matériel	Sait entretenir le parc matériel Connaît le fonctionnement de l'arc Connaît les différents contrôles matériels à réaliser	Différencie le matériel à réparer de celui à jeter Implique l'archer dans le contrôle de l'état de son matériel	Colle pointes et plumes Répare un tranche fil Fait un point d'encochage Installe un repose flèche
D'agir en cas d'accident	Connaît les numéros d'urgence Connaît la conduite à tenir en cas d'accident	Reste calme en toute circonstance Prévoit une trousse de 1 ^{er} secours Maintient le calme	Évalue l'importance de la situation Agit avec efficacité et rapidité

3/ Être Capable d'adapter le matériel à l'archer

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
De choisir et faire évoluer le matériel de l'archer	Connaît les tableaux de correspondance (taille et puissance arc/allonge) Connaît le matériel adapté à la démarche d'enseignement	Prévoit une marge de sécurité sur la taille de l'arc et des flèches Propose un arc de faible puissance pour favoriser l'apprentissage technique	Utilise des flèches en aluminium, des palettes sans calle, une dragonne deux doigts etc. Adapte le matériel à l'archer et à sa progression

4/ Être Capable de transmettre une consigne à un groupe

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
Relayer une consigne à un groupe ou à un individu	Sait se placer par rapport à un groupe Sait relayer des consignes collectives ou individuelles	S'assure de la compréhension des consignes collectives auprès de chacun	Réunit le groupe autour de lui Adapte son langage Fait reformuler la consigne par un archer

Les compétences à ENCADRER

1/ Être Capable de favoriser la mise en place d'une séance sportive

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
D'aider les archers à s'échauffer correctement	Connaître les différentes parties liées à la phase d'échauffement	Est convainquant, investi et rigoureux	<p>Systematise l'échauffement au début de chaque séance</p> <p>Participe à la phase d'échauffement dans sa globalité selon un ordre précis.</p> <p>Responsabilise les archers sur la gestion de l'échauffement.</p> <p>Veille à la qualité de l'exécution.</p>
D'aider les archers à s'étirer correctement	Connaître un répertoire d'étirements adaptés et les muscles qu'ils sollicitent	Est convainquant, investi et rigoureux	<p>Systematise l'étirement à la fin de chaque séance</p> <p>Participe à la phase d'étirement dans sa globalité selon un ordre précis.</p> <p>Responsabilise les archers sur la gestion de l'étirement.</p> <p>Veille à la qualité de l'exécution.</p>

2/ Être Capable de relayer les fondamentaux techniques

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
Les connaître et les citer	Connaître les éléments techniques composant la posture, les placements et le mouvement	Peut les mimer pour faciliter la compréhension	Les présente en vue d'une assimilation par l'archer

3/ Être Capable d'utiliser les supports pédagogiques

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
D'adapter les outils aux besoins des archers	Connaître l'ensemble des outils pédagogiques et leur utilité (miroir, magnésie, image...)	Est fédérateur, persuasif	<p>Favorise l'adhésion de l'archer.</p> <p>Aide l'archer à bien utiliser les outils</p>



Durée et modalités de la formation Assistant Entraîneur

Objectifs de la formation assistant entraîneur

La formation d'assistant entraîneur a pour objectif de développer les compétences des stagiaires qui souhaitent participer à la structuration du club, dans les domaines suivants :

- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif.
- ✓ Gérer le matériel d'initiation mis à la disposition des débutants.
- ✓ Participer à l'animation de la vie du club.
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique.
- ✓ Assister l'entraîneur responsable de la séance

Conditions d'accès à la formation

- Être licencié actif à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Avoir 14 ans minimum au premier jour de la formation
- Fournir un projet de club situant et justifiant la formation du candidat

Organisation de la formation

Durée de la formation

Les comités régionaux peuvent proposer une durée de formation supérieure à 16 heures, ce volume restant le minimum requis pour la mise en place de la formation.

Mise en œuvre de la formation

La FFTA délègue l'organisation de cette formation aux comités régionaux. Le cadre technique de la région en tant que responsable pédagogique, est le garant de la mise en place de la formation fédérale telle que décrite dans ce schéma.

La mise en œuvre de cette formation n'est pas sanctionnée par un examen.

Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent.

L'attestation d'assistant entraîneur :

La fédération délivre une attestation de participation à la formation à chaque candidat dès lors qu'il justifie d'une participation complète à la formation.

Il n'y a aucune limite de validité temporelle à cette attestation.

La formation ENTRAÎNEUR FEDERAL





Référentiel des activités de l'Entraîneur Fédéral

Champ des activités

Au sein de l'équipe technique du club, (BEES, et/ou diplômés fédéraux) le titulaire du diplôme d'Entraîneur Fédéral contribue à la formation initiale des archers dans les structures affiliées à la FFTA.

A ce titre, directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, l'Entraîneur Fédéral exerce les activités suivantes :

- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif.
- ✓ Initier et faire progresser les archers.
- ✓ Coacher en compétition.
- ✓ Gérer, entretenir et régler le matériel mis à la disposition
- ✓ Participer à l'animation de la vie du club.
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique.

Il est important de souligner le rôle déterminant de l'Entraîneur Fédéral dans l'approche que pourront avoir les débutants de la pratique du tir à l'arc.

Par les choix qu'il effectue, il entretient directement la motivation des archers. Il a ainsi une influence directe sur la probabilité d'une pratique durable auprès des archers initiés. Il est donc important de délimiter et reconnaître son rôle ainsi que sa participation à la vie du club.

Délimitation du champ d'intervention

Le cadre de ses interventions :

L'intervention de l'Entraîneur Fédéral se situe dans le cadre des activités des clubs affiliés à la Fédération Française de Tir à l'Arc. Il entraîne à la pratique du tir à l'arc le ou les groupes d'archers dont il a la charge. Il peut également contribuer à toute action de promotion ou de sensibilisation, organisée par le club de manière ponctuelle, nécessitant la découverte de la pratique pour un public novice.

Les conditions d'encadrement de la pratique :

Le nombre total d'archers qui pratiquent doit être en adéquation avec les capacités d'accueil de la structure. Le respect de ce principe permet à tous les archers de pratiquer, en toute sécurité, une activité de qualité.

Cela étant, pour des raisons pédagogiques et sécuritaires, il est préconisé de limiter à 12 personnes le nombre d'archers encadrés par l'Entraîneur Fédéral pour une même séance. La présence d'une personne majeure désignée par le club est indispensable tout au long de la séance lorsque celle-ci est encadrée par un Entraîneur Fédéral mineur.

La notion de cadre actif

L'Entraîneur Fédéral agit au sein de l'équipe technique, sous l'autorité du Président du Club et de la commission formation mise en place, lorsque celle-ci existe. Pour être valide, son action doit s'inscrire dans le cadre du projet du club.

Enfin, pour être inscrit dans le répertoire national des cadres «actifs», il doit répondre aux critères suivants :

- ✓ Être licencié à la FFTA
- ✓ Posséder le diplôme d'Entraîneur Fédéral depuis moins de quatre ans ou
- ✓ Suivre une formation continue relative aux fonctions d'Entraîneur Fédéral au moins toutes les trois saisons. Ces formations continues permettent notamment de suivre les évolutions des formations fédérales et de leurs contenus.



Référentiel de compétences de l'Entraîneur Fédéral

Ce référentiel établit la liste des compétences que doit posséder un Entraîneur Fédéral à l'issue de son parcours de formation. Ce sont ces dernières qui seront évaluées lors de la certification.

Les domaines auxquels appartiennent ces compétences :

ASSOCIATIF : L'Entraîneur Fédéral met en œuvre son plan d'entraînement, au sein d'une équipe d'acteurs dans le cadre d'un projet associatif.

SECURITE : L'Entraîneur Fédéral met en œuvre une pratique en toute sécurité pour les pratiquants et les tiers.

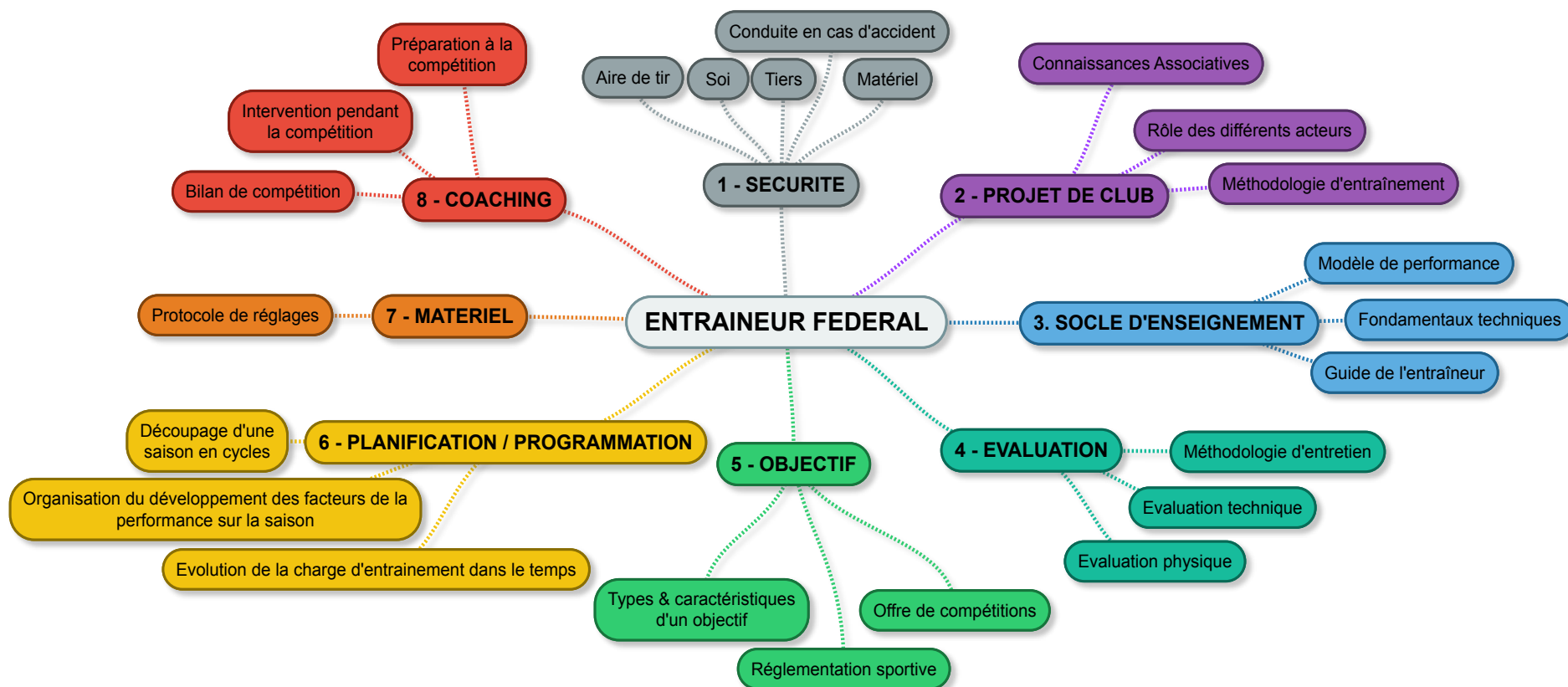
ENTRAINEMENT : Ce domaine se caractérise par la capacité à mettre en œuvre un plan d'entraînement adapté aux besoins de son public, selon une méthodologie définie. Le but étant de développer des habilités en vue de produire une performance en compétition.

PERFORMANCE : Ce domaine correspond à la capacité à accompagner l'archer dans la production de sa performance.

Pour chacune de ces compétences, l'Entraîneur Fédéral, dans un souci d'éthique, respectera la réglementation relative à l'encadrement sportif et mettra tout en œuvre pour sécuriser le lieu de pratique et assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.

L'objectif de cette formation est de former des Entraîneurs Fédéraux capables de structurer leur travail, en vue de faire progresser les archers jusqu'à la pratique compétitive.

Classification des compétences



Les compétences TRANSVERSALES

1. Être Capable d'enseigner en toute sécurité

- EC d'appliquer les règles de sécurité individuelle
- EC d'appliquer les règles de sécurité collective
- EC d'agir en cas d'incident matériel
- EC d'agir en cas d'accident

2. Être Capable d'intégrer son action au sein d'un projet de club

- EC de s'inscrire dans un projet de club
- EC de fonctionner au sein d'une équipe d'entraîneurs et de dirigeants
- EC de connaître l'offre sportive fédérale
- EC de fonctionner selon les règles de fonctionnement du club (règlement intérieur, organisation interne)

Les compétences à ENTRAÎNER

3. Être Capable d'évaluer (selon les 3 facteurs de performances)

- EC d'évaluer l'archer selon les facteurs physiques, techniques et mentaux (maîtrise du modèle de performance)
- EC d'utiliser les tests et des outils d'évaluation
- EC de mener un entretien avec l'archer
- EC d'évaluer en vue d'adapter l'entraînement à l'archer

4. Être Capable de déterminer un objectif sportif

- EC de définir des objectifs de résultat et de performance adaptés à l'archer en collaboration avec celui-ci
- EC de formuler des objectifs de transformation (technique, physique, mental)

5. Être Capable de planifier la saison en intégrant les facteurs de la performance

- EC d'organiser la saison en fonction de l'objectif de l'archer
- EC de découper la saison par phase de travail et de récupération (notions de blocs, cycles...)

6. Être Capable de programmer des cycles d'entraînement

- EC d'appréhender l'évolution de la charge d'entraînement
- EC d'évaluer le niveau de forme de l'archer
- EC d'adapter la charge d'entraînement à l'archer en fonction de la période

7. **Être Capable de mettre en œuvre les séances** (mettre en place une progression pédagogique)

EC d'organiser et mettre en œuvre un plan d'entraînement cohérent

EC d'appréhender les étapes de progression

EC d'évaluer la progression des archers

EC de faire évoluer une situation d'entraînement en fonction de la progression de l'archer

EC de maîtriser les différentes situations d'apprentissage

EC de gérer un groupe afin de pouvoir favoriser l'individualisation

EC de développer les habiletés **techniques, physiques et mentales** de l'archer en vue de produire une performance

EC de démontrer les fondamentaux techniques

EC de justifier aux archers les éléments techniques, physiques et mentales sur lesquels travailler

EC de mettre en œuvre des situations favorisant le développement technique, physique et mental de l'archer

8. **Être Capable de conseiller, adapter et de régler le matériel** (initiation et de compétition)

EC de choisir un matériel adapté, dès les premières flèches, aux caractéristiques des archers

EC de faire évoluer le matériel des archers au regard de leur progression

EC d'utiliser les tests de réglage avec les archers

EC d'analyser les résultats des tests et régler le matériel avec les archers

9. **Être Capable de conduire une séance sportive**

EC de systématiser et conduire une phase d'échauffement en incluant les facteurs de performance

EC de systématiser et conduire une phase d'étirement en incluant les facteurs de performance

10. **Être Capable de gérer la progression individuelle au sein d'un collectif**

EC de se positionner par rapport au groupe

EC d'alterner les consignes collectives et individuelles

EC de s'assurer de la compréhension des consignes collectives auprès de chacun

EC d'évaluer individuellement l'application des consignes

EC d'adapter son langage

EC de faire reformuler la consigne par un archer

EC de faire progresser les archers individuellement au sein d'un collectif

11. **Être Capable de rendre autonome l'archer**

EC de faire fonctionner l'archer en respectant les règles de sécurité individuelles et collectives

EC de définir les consignes et la situation avec l'archer afin qu'il soit capable d'évaluer sa progression

EC de fonctionner avec des outils partagés

EC de transmettre des critères d'observation

EC de proposer des situations permettant à l'archer de travailler seul sur une période définie

EC de valoriser des situations interactives entre les archers

12. **Être Capable de préparer les archers à la compétition.** (les rendre autonomes)

- EC de déterminer une stratégie de tir
 - EC de questionner et d'observer l'archer
 - EC de formaliser la stratégie avec l'archer
 - EC de déterminer une stratégie de compétition
 - EC de déterminer le fonctionnement de l'archer en situation de compétition
 - EC d'appréhender le déroulement, les finalités et les exigences de la compétition
 - EC de formaliser avec l'archer une stratégie de compétition
-
- EC de programmer des situations de recherche de performance
 - EC de définir des objectifs sportifs orientés vers la pratique compétitive

13. **Être Capable d'agir en compétition pour favoriser l'atteinte de l'objectif**

- EC d'adapter son langage en rapport à la situation de compétition
- EC d'observer l'archer (selon les 3 facteurs de performance)
- EC de mobiliser l'archer sur les éléments de sa stratégie de tir en vue de produire une performance
- EC de mobiliser l'archer sur la mise en œuvre de sa stratégie de compétition
- EC de valoriser et encourager l'archer dans sa démarche
- EC d'intervenir seulement quand cela est nécessaire

14. **Être Capable d'établir un bilan de compétition**

- EC d'écouter le ressenti de l'archer
- EC de mener un débriefing après la compétition (faire formuler à l'archer l'analyse de sa compétition, proposer des solutions)
- EC d'analyser les écarts entre la réalisation et l'objectif attendu
- EC avec l'archer de proposer une adaptation de l'entraînement



Durée et modalités de la formation Entraîneur Fédéral

Objectifs de la formation Entraîneur Fédéral

La formation d'Entraîneur Fédéral a pour objectif de développer les compétences des stagiaires qui souhaitent participer à l'encadrement de l'activité dans les structures affiliées à la FFTA.

L'Entraîneur Fédéral, directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, exerce les activités suivantes :

- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif
- ✓ Initier et faire progresser les archers
- ✓ Accompagner les archers en vue de leur réussite en compétition
- ✓ Gérer le matériel d'initiation et régler le matériel des archers
- ✓ Participer à l'animation de la vie du club
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique

Il est important de souligner le rôle déterminant de l'Entraîneur Fédéral dans l'approche que pourront avoir les archers de la pratique du tir à l'arc. Par les choix qu'il effectue, il entretient directement la motivation de l'archer. Il a ainsi une influence directe sur la probabilité d'une pratique durable auprès des archers initiés. Il est donc important de délimiter et de reconnaître son rôle et sa participation à la vie du club.

Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Avoir au moins 16 ans révolus au premier jour de la formation
- Justifier d'une pratique compétitive **en figurant ou en ayant figuré** sur le classement national d'une discipline internationale (3 compétitions sur la même saison sportive) et avoir une moyenne supérieure ou égale aux minimas suivants :

		Classique	Poulies	BB
Salle	H	500	540	450
	F	475	520	425
FITA	H	520	625	/
	F	500	600	
Campagne	H	280	350	260
	F	250	330	240

		Arcs Traditionnels <i>Arc Chasse/Arc Droit</i>	Arc avec viseur <i>Tir libre</i>	Arc sans viseur <i>BB/Poulies nus</i>
3D Avant le 1 ^{er} septembre 2016	H	400	680	510
	F	350	640	490
3D A partir du 1 ^{er} septembre 2016	H	240	408	306
	F	210	384	294

- Fournir au Comité Régional la convention de stage co-signée par le Président de Club et le stagiaire
- Fournir un projet associatif situant et justifiant la formation du candidat. Le projet est évalué conjointement par l'élu en charge de la formation (départemental et/ou régional) et le conseiller technique régional

Conditions à respecter pour se présenter à l'examen

- Justifier d'une participation complète (48h minimum) à la formation

Durée de la formation

Les Comités Régionaux peuvent proposer une durée de formation supérieure à 48 heures, ce volume restant le minimum requis pour la mise en place de la formation.

Cette formation s'organise sur une année civile de façon à ce que les stagiaires s'emprennent de la démarche fédérale et soient en capacité de l'enseigner dès la rentrée de septembre.

Mise en œuvre de la formation

La mise en œuvre de cette formation, sanctionnée par un examen, est du ressort du Comité Régional et du cadre technique de la région.

Ce dernier est le garant du strict respect du schéma des formations fédérales.

Afin d'organiser une session de formation, le cadre technique doit inscrire la formation sur le calendrier officiel de la fédération, disponible en permanence sur le site internet.

La mise en œuvre de cette formation est sanctionnée par un examen.

Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent.

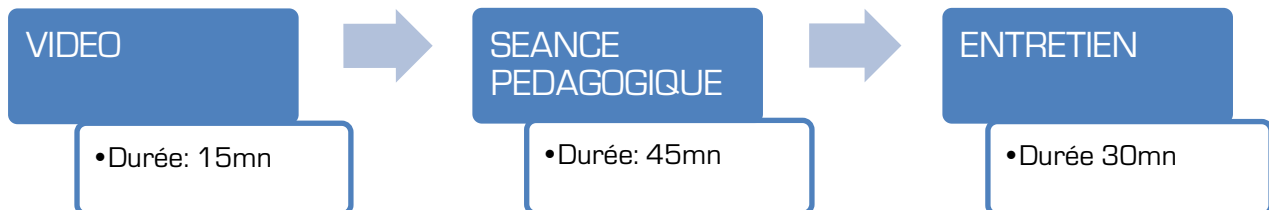
La Convention de stage

Entre le candidat, le club du candidat et le Comité Régional, est prévue la signature d'une **convention de stage**. Elle précise les conditions dans lesquelles le candidat encadrera les archers.



L'examen de l'Entraîneur Fédéral

Cet examen comprend **une** épreuve composée en 3 temps distincts :



La vidéo

Le candidat présente l'analyse du tir de l'un de ses archers à partir d'une vidéo qu'il aura réalisée en début de saison.

Il explique le travail entrepris jusqu'à l'examen. Enfin il montre à l'aide de la vidéo, où l'archer en est de sa progression à la date de l'examen. Il dégage à l'issue de son analyse des axes de travail.

L'évaluation porte sur :

- Sa capacité d'analyse
- La justification du travail entrepris dans le club pour faire progresser l'archer.
- La justesse des axes de travail dégagés

La séance pédagogique

Le candidat met en œuvre une séance pédagogique avec un groupe de 2 à 5 archers. Ce sont des archers débutants de l'année dont le stagiaire à la charge au sein de son club. Ils seront obligatoirement présents sur le lieu de l'examen.

Le candidat choisit le thème de sa séance au regard :

- Des besoins exprimés lors de l'analyse vidéo,
- Des besoins du moment de l'archer à cette période de la saison

Il justifie ses choix lors de l'entretien. L'évaluation de cette épreuve se fait à l'issue de la formation. Le candidat doit présenter par écrit sa fiche de séance. L'encadrement de la séance dure 45 minutes.

L'évaluation porte sur :

- la capacité du candidat à gérer le groupe
- la pertinence des situations pédagogiques en relation avec l'objectif de la séance et la démarche fédérale
- la capacité du candidat à faire progresser l'archer

L'entretien

Le candidat justifie sa séance et propose une planification de fin de saison pour amener les archers à la compétition (10mn maximum). Le jury questionne le candidat (20 minutes maximum).

L'évaluation porte sur :

- la pertinence et la cohérence du travail proposé en lien avec les prérogatives du diplôme.

Conditions de certification

Pour être reçu à l'examen d'Entraîneur Fédéral, le stagiaire doit valider chacune des 3 sous épreuves distinctement (vidéo, séance pédagogique, entretien). Celles-ci se déroulent dans la continuité les unes des autres, sur un même lieu.

Un candidat ne peut se présenter qu'une seule fois à l'examen lors d'une saison sportive.

Composition du Jury et formateurs

L'équipe pédagogique de la formation ainsi que le jury de l'examen sont constitués par le conseiller technique sportif régional.

Le binôme est composé :

- D'un cadre titulaire d'un des diplômes suivants, dans la spécialité tir à l'arc : CQP TS, Bees 1 ; Bees 2 , DEJEPS , DESJEPS, Professeur de Sport
- D'un élu, titulaire au minimum d'un diplôme fédéral : Entraîneur 1, Entraîneur Fédéral, Entraîneur 2



Grilles d'évaluation des compétences Entraîneur Fédéral

1. Analyse vidéo

Organisation : durée 15mn

- Le candidat présente une vidéo d'un de ses archers prise en début de saison. Il analyse l'archer et en dégage des axes de travail
- Il présente ensuite le travail qu'il a mis en place sur la saison pour faire progresser cet archer
- Il présente enfin une vidéo de son archer à l'issue de la période d'apprentissage. Il met en évidence les progrès et identifie les besoins actuels de l'archer

Cette épreuve permet d'évaluer les capacités du candidat à :

- Observer et analyser techniquement les archers
- Aménager ses séances et ses cycles en rapport avec la motivation et les besoins des archers
- Faire progresser un groupe d'archers en vue d'une pratique compétitive
- Appliquer la démarche fédérale d'enseignement.

Matériel nécessaire

- Un vidéoprojecteur
- Un tableau type Velléda

Il est recommandé d'intégrer les vidéos à une présentation type PowerPoint.

NOM :

PRÉNOM :

Analyse vidéo		Acquis	Non acquis
Analyse avec pertinence l'archer selon les différents facteurs de performance			
Identifie des besoins et des axes de travail cohérents			
Analyse les progrès de son archer selon les différents facteurs de performance			
Maitrise l'utilisation de l'outil vidéo			
Mise en place des cycles			
S'assure de l'adaptation du matériel aux archers			
Justifie le choix des axes de travail identifiés			
Propose une progression pédagogique visant la réussite des archers			
L'entraînement proposé respecte la démarche d'enseignement fédérale			
Résultat			
Le plan de travail proposé est cohérent avec les besoins de l'archer			
Présente les évolutions de l'archer (avant/après)			
Justifie les progrès de son archer selon les différents facteurs de performance			
Transition			
Présente les besoins du moment de l'archer			
Général			
Maitrise l'utilisation de l'outil vidéo			
Pertinence des séquences et angles de vue présentés			
Total			
Validation		0 / N	

Pour valider l'épreuve il faut obtenir un minimum de 9/14

2. Epreuve pédagogique

Organisation : le candidat anime une séance d'entraînement pour 2 à 5 archers de son propre groupe de débutants, durant 45 minutes. Il communique au jury une fiche de séance d'1h30.

NOM :

PRÉNOM :

GENERAL - Organisation de séance	Acquis	Non acquis
Gère la séance sur le plan de la sécurité		
Présente le thème et l'objectif de travail		
Adapte son comportement et son langage au public		
Propose une séance structurée		
Utilise des outils et supports adaptés		
Propose une phase d'échauffement et d'étirement		
Explique et justifie ses choix en favorisant l'interaction avec les archers		
SPECIFIQUE - Progression des archers		
Propose une situation adaptée au moment du cycle d'apprentissage et au niveau des archers		
Propose une progression pédagogique visant la réussite des archers		
Donne des consignes collectives pertinentes pour faire progresser les archers (techniques, physiques, mentales...)		
Intervient individuellement de manière pertinente pour améliorer la réalisation technique des archers		
Observe et remédie la situation en fonction des besoins des archers		
Intervient en respectant la démarche d'enseignement fédérale		
A fait progresser les archers lors de la séance		
Total		
Validation	0 / N	

Pour valider l'épreuve il faut obtenir un minimum de 9/14

3. Entretien

NOM :

PRÉNOM :

EXPOSE - Analyse	Acquis	Non acquis
Analyse et argumente ses attitudes pédagogiques lors de la séance		
Analyse les besoins de son public et justifie la mise en place de consignes adaptées		
Situe et argumente le positionnement de sa séance dans un cycle d'apprentissage		
Expose la cohérence de sa séance (fiche 1h30)		
Présente les observations qui lui ont permis d'intervenir pour améliorer la réalisation technique des pratiquants		
Présente les perspectives d'évolution jusqu'à la fin de la saison sportive en cours		
Présente l'organisation de la saison sportive à venir (objectifs, planification....)		
QUESTIONNEMENT - Justification		
Justifie le choix des outils utilisés lors de la séance		
Justifie l'évolution des situations réalisées lors de la séance		
Justifie la planification mise en place au sein de la structure		
Justifie sa méthode pédagogique (en référence à la démarche d'enseignement fédérale)		
Total		
Validation	O / N	

Pour valider l'épreuve il faut obtenir un minimum de 7/11

Analyse vidéo

Analyse vidéo	Acquis	Non acquis
Analyse avec pertinence l'archer selon les différents facteurs de performance		
Identifie des besoins et des axes de travail cohérents		
Analyse les progrès de son archer selon les différents facteurs de performance		
Maitrise l'utilisation de l'outil vidéo		
Mise en place des cycles		
S'assure de l'adaptation du matériel aux archers		
Justifie le choix des axes de travail identifiés		
Propose une progression pédagogique visant la réussite des archers		
L'entraînement proposé respecte la démarche d'enseignement fédérale		
Résultat		
Le plan de travail proposé est cohérent avec les besoins de l'archer		
Présente les évolutions de l'archer (avant/après)		
Justifie les progrès de son archer selon les différents facteurs de performance		
Transition		
Présente les besoins du moment de l'archer		
Général		
Maitrise l'utilisation de l'outil vidéo		
Pertinence des séquences et angles de vue présentés		
Total		
Validation	O / N	

Séance pédagogique

GENERAL - Organisation de séance	Acquis	Non acquis
Gère la séance sur le plan de la sécurité		
Présente le thème et l'objectif de travail		
Adapte son comportement et son langage au public		
Propose une séance structurée		
Utilise des outils et supports adaptés		
Propose une phase d'échauffement et d'étirement		
Explique et justifie ses choix en favorisant l'interaction avec les archers		
SPECIFIQUE - Progression des archers		
Propose une situation adaptée au moment du cycle d'apprentissage et au niveau des archers		
Propose une progression pédagogique visant la réussite des archers		
Donne des consignes collectives pertinentes pour faire progresser les archers (techniques, physiques, mentales...)		
Intervient individuellement de manière pertinente pour améliorer la réalisation technique des archers		
Observe et remédie la situation en fonction des besoins des archers		
Intervient en respectant la démarche d'enseignement fédérale		
A fait progresser les archers lors de la séance		
Total		
Validation	O / N	

EXPOSE - Analyse	Acquis	Non acquis
Analyse et argumente ses attitudes pédagogiques lors de la séance		
Analyse les besoins de son public et justifie la mise en place de consignes adaptées		
Situe et argumente le positionnement de sa séance dans un cycle d'apprentissage		
Expose la cohérence de sa séance (fiche 1h30)		
Présente les observations qui lui ont permis d'intervenir pour améliorer la réalisation technique des pratiquants		
Présente les perspectives d'évolution jusqu'à la fin de la saison sportive en cours		
Présente l'organisation de la saison sportive à venir (objectifs, planification...)		
QUESTIONNEMENT - Justification		
Justifie le choix des outils utilisés lors de la séance		
Justifie l'évolution des situations réalisées lors de la séance		
Justifie la planification mise en place au sein de la structure		
Justifie sa méthode pédagogique (en référence à la démarche d'enseignement fédérale)		
Total		
Validation	O / N	

Entretien



Convention de formation - Entraîneur Fédéral

Saison sportive :/.....
entre

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° de licence :

Adresse :

E-Mail :

le club de :

Le président :

Nom :

Prénom :

Et

Le Comité Régional de de Tir à l'arc

Le candidat :

Le candidat s'engage à suivre la formation dans son intégralité (48 heures minimum) pour pouvoir se présenter à l'examen.

Il est informé qu'en cas d'abandon, pour quelque motif que ce soit, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Pour mener à bien cette formation, le candidat s'engage à entraîner, dans sa structure, un groupe d'archers DEBUTANTS (1^{ère} année de licence, 4 minimum et 8 maximum)

L'entraînement se déroulera :

- Lieu :
- Jours et horaires :

Si le candidat est mineur, une personne majeure sera présente lors de toutes les séances encadrées par ce dernier.

En cas d'absence, il sera remplacé par M. ou Mme.....

Président du club :

Le candidat de votre club s'engage dans une démarche de formation fédérale.
Le but de cette formation est d'augmenter ses compétences d'entraîneur pour améliorer les services sportifs au sein de votre association.

Pour optimiser les chances de réussite à l'examen, vous devez :

- Encourager et soutenir le projet de formation du candidat
- Lui confier dès le début de la saison sportive, **la responsabilité** d'un groupe d'archers débutants (4 archers minimum et 8 archers maximum)
- Le laisser utiliser les outils et appliquer la démarche fédérale d'enseignement vue en formation au sein de votre association (élastique, élastarc, miroir, stratégie de préparation à la compétition....)
- Lui mettre à disposition du matériel adapté aux archers (arcs de faible puissance, viseur, clicker, dragonne, **8 flèches**/archer....)
- Lui mettre à disposition, toutes les informations relatives au fonctionnement de l'association

Rappel : La démarche fédérale d'enseignement a comme principe pédagogique de faire apprendre aux débutants les fondamentaux techniques de la discipline. Une fois acquis, ils les utiliseront en vue de produire une performance. Cette démarche se met en application avec un arc classique, de faible puissance, équipé au minimum d'un viseur. Cet apprentissage se déroule sur terrain plat à courte distance. La finalité de cet entraînement est de faire progresser l'adhérent en vue de pratiquer en compétition, si tel est son souhait.

Je soussigné

Président du club de :

Avoir pris connaissance des attentes envers le candidat et soutiens la candidature de.....

à cette formation Entraîneur Fédéral et m'engage à le laisser enseigner en totale **responsabilité** avec un groupe d'archers débutants sur l'intégralité de la saison sportive.

Date :/...../.....

Signature du candidat

Signature du Président
de club

Signature du Président
du Comité Régional

Les formations continues





Durée et modalités de la formation continue

Objectifs de la formation continue

La formation continue des Entraîneurs 1, 2 et Entraîneurs Fédéraux a pour but d'actualiser les connaissances et les compétences des stagiaires.

A ce titre, cette formation prend la forme d'un apport théorique suivi d'une mise en situation pratique.

Le suivi de cette formation permet à l'entraîneur de prolonger son statut «actif» pendant une durée de 3 ans.

L'offre de formation, pour être qualitative, doit répondre au niveau de diplôme et aux besoins des stagiaires.

Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Être diplômé Entraîneur 1, 2 ou Entraîneur Fédéral

Les autres diplômés fédéraux (initiateurs, entraîneurs de club, instructeurs notamment) peuvent, avec l'accord du Comité Régional, participer aux formations continues.

Durée de la formation

Pour pouvoir prétendre conserver la mention "actif", la formation continue s'organise sur un minimum de 7h.

Mise en œuvre de la formation

La mise en œuvre de cette formation n'est pas sanctionnée par un examen. La FFTA en délègue l'organisation aux Comités Régionaux. Le cadre technique de la région, en tant que responsable pédagogique, est le garant de la mise en place de cette offre de formation. Il élabore en lien avec son ETR le(s) thème(s) et les contenus.

Thématiques

Le thème choisi est en rapport avec le référentiel de compétences Entraîneur 1, 2 ou Entraîneur Fédéral.

L'objectif est l'amélioration des compétences des entraîneurs, en vue de les rendre encore plus efficaces dans leurs missions au sein de leur club.

Exemple de thématiques :

- Les fondamentaux techniques
- Plateaux techniques
- La planification / programmation

Afin d'organiser une session de formation continue, le cadre technique doit inscrire la formation sur le calendrier officiel de la fédération, disponible en permanence sur l'extranet fédéral.

Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent.

Les modules complémentaires





Durée et modalités des modules complémentaires

Objectifs des modules complémentaires

Les modules complémentaires ont pour objectifs de développer les connaissances et compétences des diplômés Entraîneurs 1, 2 et Entraîneurs Fédéraux dans des domaines qui ne sont pas abordés en formation initiale.

A ce titre, cette formation prend la forme d'un apport théorique suivi d'une mise en situation pratique.

Le suivi de cette formation permet à l'entraîneur de prolonger son statut «actif» pendant une durée de 3 ans.

Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Être diplômé Entraîneur 1, 2 ou Entraîneur Fédéral
- Avoir été sensibilisé à la thématique abordée (pratique avec l'arc à poulies, avoir pratiqué une discipline de parcours, accueillir des pratiquants atteints d'une pathologie de longue durée, encadrer des poussins, préparer des archers à la compétition)

Durée de la formation

Pour faire valider le suivi d'un module complémentaire ainsi que la mention active du diplôme, ces formations s'organisent sur des durées minimums différentes (voir tableau ci-après).

Mise en œuvre de la formation

La mise en œuvre de ces formations n'est pas sanctionnée par un examen (sauf mention contraire). La FFTA délègue l'organisation d'une partie de ces formations aux Comités Régionaux. Le cadre technique de la région, en tant que responsable pédagogique, est le garant de la mise en place de cette offre de formation, dans le respect du référentiel.

Thématiques

Il existe 5 thèmes principaux de modules complémentaires (liste non exhaustive) :

Thématique	Durée minimum de formation	Compétences développées	Organisation
Les poussins	7h	Appréhender les spécificités du public poussin pour être capable de l'encadrer avec efficacité	Régionale
L'arc à poulies	14h	Réglage d'arc – Initiation – Entraînement	Régionale
Le parcours	14h	Appréhender les spécificités du tir de parcours pour pouvoir l'enseigner	Régionale
Le sport sur ordonnance	A définir en accord avec le CNOSF	Encadrer en club un public atteint d'une pathologie de longue durée	Nationale
La performance*	21h	Préparer les archers à atteindre leurs objectifs compétitifs (en particulier en tir olympique)	Nationale

*Le module performance

Le titulaire du diplôme d'Entraîneur Fédéral, peut, avec ce module, entrer en formation CQP Technicien Sportif en bénéficiant de l'allègement du module régional (40h).

Toutefois pour valider ce module, le stagiaire doit justifier d'une alternance sur la saison sportive auprès d'archers compétiteurs en tir olympique (voir remarque dans le tableau).

Une évaluation des compétences officialise l'obtention de ce module.

Le cadre technique et les membres formateurs de l'ETR utilisent des contenus et supports mis à disposition par la direction technique nationale.

Ces modules permettent d'enrichir les compétences des entraîneurs en vue de les rendre encore plus efficaces dans leurs missions au sein de leur club.

Afin d'organiser un module complémentaire, le cadre technique doit inscrire la formation sur le calendrier officiel de la fédération, disponible en permanence sur l'extranet fédéral.

Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent.